

FÉLICITATIONS ET MERCI D'AVOIR ACHETÉ DE VÉRITABLES DEL NIGHTRIDER™.

NightRider™ LEDS est fier de vous fournir l'éclairage de la série Jet Black légale pour la route avec feux d'avertissement clignotant ambrés.

Veillez lire toutes les informations dans ce document avant l'installation et l'utilisation.

Les produits NightRider™ LEDS sont conçus pour être facilement installés par des techniciens automobiles professionnels qualifiés.

N'oubliez pas qu'il est de la responsabilité du propriétaire du véhicule de s'assurer que les produits soient installés correctement, en toute sécurité et conformément aux réglementations régionales en vigueur. NightRider™ LEDS n'assume aucune responsabilité en cas d'installation incorrecte et / ou de dommages connexes.

AVERTISSEMENT!

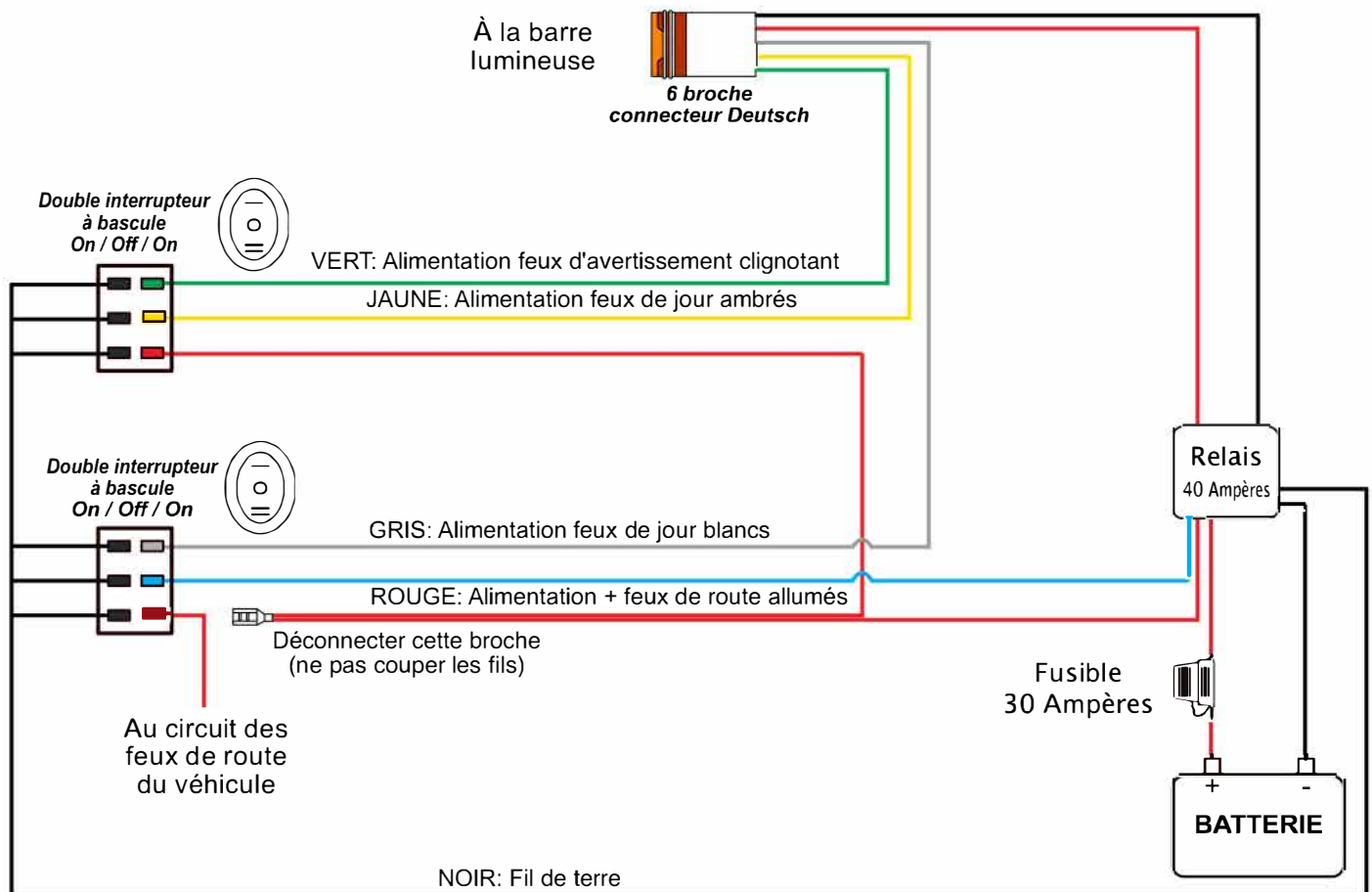
Utilisez uniquement le harnais de câblage NightRider LEDS inclus pour brancher les lumières NightRider™ LEDS. Les lumières NightRider™ LEDS ont des circuits unique qui peuvent facilement être endommagés lors de l'utilisation d'un câblage non conçu pour NightRider™ LEDS. En cas de doute, contactez votre revendeur ou un technicien automobile/équipement qualifié.

Conseils d'installation

Les procédures d'installation suivantes sont fournies à titre indicatif seulement et ne doivent pas être utilisées à la place des réglementations régionales et des mesures de sécurité.

Toutes les vis, boulons et écrous utilisés dans l'installation des lampes LED NightRider™ et le matériel de montage doivent être bien serrés et vérifiés après les 30 premiers kilomètres pour un montage sécurisé. NightRider™ LEDS recommande d'utiliser un frein filet liquide ou en gel de force moyenne.

Câblage des feux de route auxiliaires NightDriver aux feux de route du véhicule (Requis dans la plupart des juridictions nord-américaines)



*Consultez toujours les lois et réglementations régionales concernant l'utilisation des feux de route auxiliaires pour une utilisation sur autoroute. NightRider™ LEDS s'efforce de fournir les lampes les plus sûres et les plus légales à nos clients, mais ne peut être tenu responsable d'un montage, d'un pointage, d'un branchage incorrect ou de restrictions régionales.

MONTAGE DE L'ÉCLAIRAGE AUXILIAIRE ET ORIENTATION DU FAISCEAU

Les illustrations de montage et de visée ci-dessous sont fournies à titre indicatif seulement.

Reportez-vous toujours aux réglementations en vigueur dans la région où vous utilisez les feux de route auxiliaires.

Image 1. Extrait de la loi sur les véhicules à moteur pour la Colombie-Britannique, Canada.

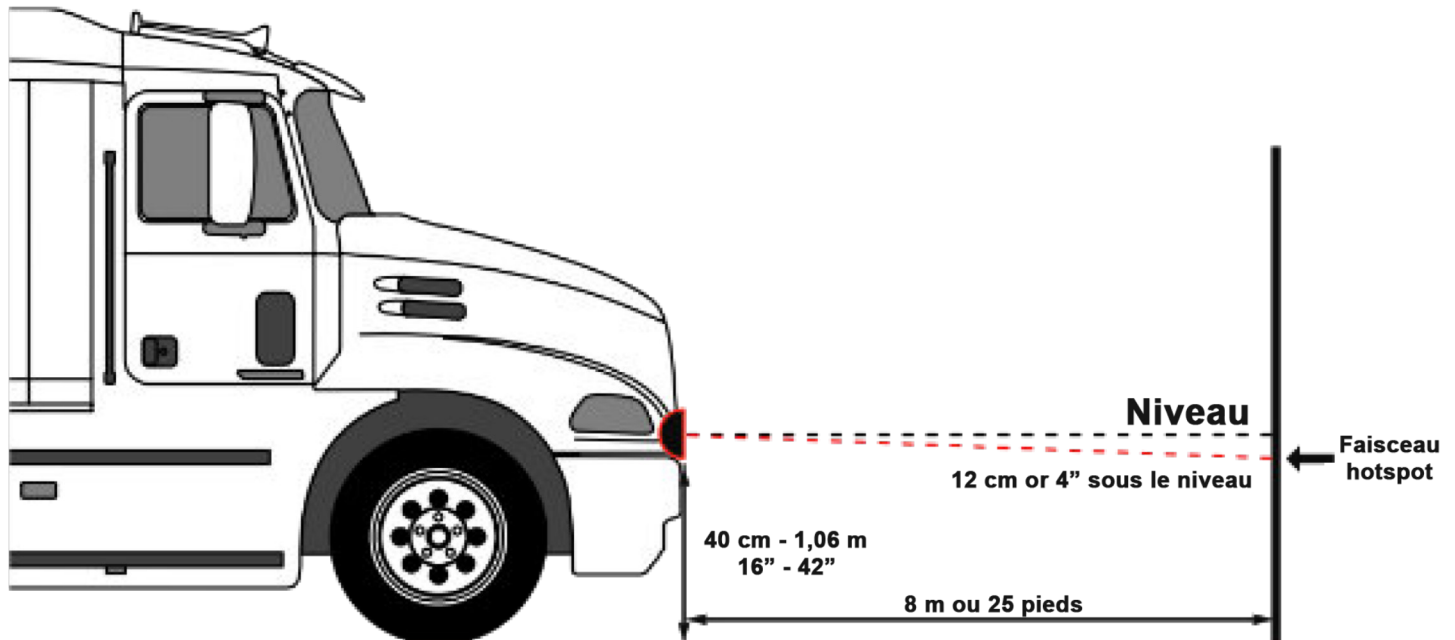
Feux de route auxiliaires

4.09

- (1) Un véhicule à moteur peut être équipé de 2 feux de route auxiliaires, montés à l'avant du véhicule à une hauteur d'au moins 40 cm et d'au plus 1,06 m, qui ne peuvent émettre que de la lumière blanche.
- (2) Un feu de route auxiliaire doit être orienté de telle sorte que la partie à haute intensité du faisceau soit, à une distance de 8 m du feu, à au moins 12 cm au-dessous de la hauteur du feu et, à une distance de 25 m de la lampe, pas à plus de 1,06 m de la surface de la route.
- (3) Un feu de route auxiliaire doit fonctionner de manière à n'être allumé que lorsque le faisceau de route d'un projecteur à faisceaux multiple est allumé.

[en. B.C. Reg. 476/98, s. 2.]

Image 2



Sur demande, NightRider™ LEDS fournira le rapport de test SAE ou ECE approprié pour votre NightRider™ Série LED Light aux autorités pour inspection et confirmation de conformité.